

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit le six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 29 mars 2018 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude DUMOUCHEL.

Étaient présents : Mrs DEHEDIN François, FLEURBAEY Jean-Pierre, GOMME Dany, GREMONT Didier, HERMAND Thomas, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude, QUATRESOUS Daniel et VENDENDEGEN Olivier.

Absents excusés : Mme PRODHOMME Martine et M. RATIEUVILLE Didier

Absent non excusé : M. LEMOINE Antoine

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M DEHEDIN François

Avant d'ouvrir la séance, le conseil municipal a procédé à une minute de silence pour les victimes de l'attentat de Trèbes.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation.

Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

➤ Délibération N°01 : adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Seine-Maritime (Article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc..

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance précontentieux et contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général

- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive *
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- ou toute autre mission

**La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion aux membres du conseil municipal remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

M. HERMAND demande s'il existait une convention précédemment.

Monsieur le Maire lui répond que celle-ci est arrivée à expiration et il propose donc de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

➤ d'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

➤ **Délibération N°02 : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 (Budget COMMUNE) - reprise des résultats**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la suppression du CCAS et de son budget primitif à compter du 01/01/2018,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	734 793,68 €
Recettes d'investissement :	904 182,94 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	169 389,26 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - 23 273,07 € à reporter au compte 001 (recette)	146 116,19 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	334 470,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	489 179,41 €
Résultat à reporter (résultat de clôture + Résultat des RAR (RAR recettes - RAR dépenses)) au compte 1068 (recette) :	0 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	594 082,81 €
Recettes de fonctionnement :	915 435,83 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	321 353,02 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 421 490,68 € - Part affectée à l'investissement sur exercice 2017 : 339 553 €	403 290,70 €
Part affectée à l'investissement en 2018 (compte 1068) :	0 €
Résultat de clôture 2017 du budget CCAS	12 214,64 €
Résultat à reporter au compte 002 (recette) :	415 505,34 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 et le Compte
COMMUNE DE SERQUEUX (Seine-Maritime)

de Gestion du trésorier ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal,
Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'adopter le Compte Administratif 2017 de la commune ainsi que l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.
- d'approuver le Compte de Gestion 2017 du trésorier.
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- la reprise sur l'exercice 2018 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement aux comptes respectifs
 - 002 : résultat de fonctionnement reporté
 - 001 : résultat d'investissement reporté
 - 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.

➤ **Délibération N°03 : projet d'Éclairage Public pour le remplacement de lanternes rue de la Voie (à partir de l'intersection avec la rue Beauvils jusqu'au cabinet médical)**

Dans une continuité de remplacement de lanternes d'éclairage public économes, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avant-projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime avec un plan de financement pour le remplacement de 7 lanternes économes par du LED rue de la Voie à partir de l'intersection de la rue Beauvils jusqu'au cabinet médical, en incluant le changement de celui situé au niveau du château d'eau qui est rouillé, comme suit :

	SDE76	Commune de Serqueux	Total
Matériel et réseau d'éclairage public			
MDE	3 264,80 €	816,20 €	4 081,00 €
Hors MDE	8 206,34 €	4 418,80 €	12 625,14 €
Non subventionnable	0 €	0 €	0 €
TVA	0 €	3 341,23 €	3 341,23 €
Total TTC	11 471,14 €	8 576,23 €	20 047,37 €

(1) Maîtrise de la demande de l'énergie

M. GREMONT demande s'ils seront de la même couleur que les autres poteaux de la rue de la Voie. Monsieur le Maire lui répond oui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- la réalisation de cette opération suivant ce plan de financement
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal 2018 pour un montant de 8 576.23 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

- **Délibération N°04 : CONTRIBUTIONS DIRECTES (annuités dues aux Syndicats intercommunaux)**

Monsieur le Maire propose de régler la participation au S.I.R.S. (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire) de Forges-les-Eaux par contribution fiscalisée comme les années précédentes.

La participation au SYMAC (Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon) est désormais prise en charge par la nouvelle communauté de communes.

M. HERMAND demande en quoi consiste le S.I.R.S. et suppose que sa participation sera inscrite au budget.

Monsieur le Maire lui répond que ce syndicat gère le transport des élèves vers le collège ou lycée. La participation sera réglée par le biais des feuilles d'impôts des contribuables et non par inscription au budget.

M. GOMMÉ demande s'il y a une hausse par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a une légère baisse car, cette année, elle s'élève à 5 413.63 € contre 5 568.74 € en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

DECIDE

- le remboursement des annuités dues au syndicat intercommunal ci-après :
 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES de FORGES-LES-EAUX pour un montant de 5 413.63 € par contribution fiscalisée.

➤ **Délibération N°05 : Achat de matériel divers de moins de 500 € HT à inscrire en investissement dans le budget primitif 2018 COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'acheter en 2018 divers matériels dont chacun n'excède pas le montant de 500 € Hors Taxes mais souhaite l'inscrire en investissement du budget primitif 2018 de la commune pour la récupération de TVA à savoir :

- un ensemble de petits outillages pour le service technique,
- un ordinateur, clés USB et un disque dur pour le service administratif.

➤ **Délibération N°06 : Taux d'imposition et produit des taxes directes locales pour 2018**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2017 comme suit :

	Taux d'imposition 2017
Taxe d'habitation	15.97 %
Taxe foncière (bâti)	15.36 %
Taxe foncière (non bâti)	27.71 %
CFE	14.31 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes directes locales afin d'assurer l'équilibre du budget, lesquels seront donc les suivant en 2018 :

- taxe d'habitation : 15.97 %
- foncier bâti : 15.36 %
- foncier non bâti : 27.71 %
- CFE : 14.31 %

➤ de fixer à 383 811 € le produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du budget 2018 qui se décompose ainsi :

- 109 906 € pour le produit fiscal de la taxe d'habitation
- 158 362 € pour le produit fiscal de la taxe foncière bâti
- 12 497 € pour le produit fiscal de la taxe foncière non bâti
- 103 046 € pour le produit fiscal de la cotisation foncière des entreprises

➤ **Délibération N°07 : Subventions 2018 aux associations**

Suite à la réunion de préparation du budget, la liste des subventions aux diverses associations de la commune a été évoquée dont Monsieur le Maire énonce :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT (en euros)
Anciens Combattants	300.00 €
Coopérative scolaire	500.00 €
Club "La Joie de Vivre"	500.00 €
Comité des Fêtes	9 000.00 €
Cheminots Retraités	100.00 €
Jeunesse Sportive "J35"	3 500.00 €
Grandir en s'amusant	400.00 €
Tous pour Henzo	400.00 €
Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)	800.00 €
Art & vision	100.00 €
Association Temps Libre	100.00 €

La brèche	100.00 €
-----------	----------

M. QUATRESOUS constate que la totalité des subventions a diminué de 100 € par rapport à 2017. Monsieur le Maire le confirme et la diminution a été opérée sur les Anciens Combattants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ pour l'année 2018, l'attribution des subventions énoncées ci-dessus pour un montant total de 15 800 Euros.

➤ **Délibération N°08 : approbation du Budget primitif COMMUNE 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de budget COMMUNE présentée par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif COMMUNE 2018.

- Celui-ci reprend les résultats suivants en fonctionnement :

Résultat clôture cumulé 2016	421 490,68 €
+ Recettes 2017	915 435,83 €
- Dépenses 2017	594 082,81 €
- part affectée à l'investissement en 2017	339 553,00 €
Résultat de clôture 2017	403 290,70 €
- Article 1068 recette invest 2018	0 €
Résultat de clôture 2017 du CCAS	12 214,64 €
* Report au compte 002	415 505,34 €

La somme de 415 505,34 € est donc reportée à l'article 002 (excédent antérieur reporté) en recette de fonctionnement.

- Celui-ci reprend les résultats suivants en investissement :

Résultat de clôture 2016	- 23 273,07 €
+ recettes 2017	904 182,94 €
- dépenses 2017	734 793,68 €
Résultat de clôture 2017 au compte 001 (*)	146 116,19 €
+ Résultat des restes à réaliser	154 709,41 €
	= 300 825,60 €
Résultat positif donc pas d'affectation au	0 €

compte 1068

** Report au compte 001*

146 116,19 €

La somme de 146 116,19 € est donc reportée à l'article 001 (excédent antérieur reporté) en recette d'investissement.

Il prend notamment en compte :

- L'achat de suspensions ou pots de fleurs pour un montant de 2 000 €,
- L'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 4 500 €,
- Divers matériels pour le service technique pour un montant de 700 €,
- L'achat de PC portable pour l'école pour un montant de 3 500 €,
- L'achat de rideaux pour la cantine pour un montant de 2 000 €,
- L'achat d'un nettoyeur haute pression pour un montant de 3 000 €,
- L'achat d'un PC, clés USB et disque dur pour le secrétariat de mairie pour un montant de 1 000 €,
- L'achat d'illuminations de Noël pour un montant de 2 000 €,
- Le remplacement de lanternes d'éclairage public rue de la Voie pour un montant de 8 576.23 €,
- Le remplacement de la porte d'entrée de la cuisine du logement au 773 route de Neufchâtel pour un montant de 1 350 €,
- Le reste des études pour un montant de 40 000 €, la labellisation BEPOS pour un montant de 13 000 € et les travaux de construction pour la nouvelle mairie pour un montant de 528 000 €,
- Le reste des travaux de restructuration du rond-point route de Neufchâtel pour un montant de 3 531 €,
- Des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant de 486 200 € ainsi que le reste de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 32 800 €, le remplacement de la porte d'entrée pour un montant de 10 000 € et l'étude thermique pour un montant de 1 800 €,
- Le reste des travaux d'agrandissement du cabinet médical, les frais d'études de l'architecte et diverses missions (SPS, contrôle technique...) pour un montant de 82 300 € ainsi que des travaux supplémentaires pour un montant de 1 400 €,
- Le reste des travaux d'aménagement de voirie rue de la Voie ainsi que les frais d'études pour un montant de 82 000 €,
- L'élaboration d'une carte communale pour un montant de 13 812 €.
- Les travaux d'accessibilité du bureau de Poste pour un montant de 7 500 €,
- La création d'un columbarium de 6 places pour un montant de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'adopter le Budget primitif 2018 COMMUNE équilibré à la somme de 1 102 586,34 € en section de fonctionnement et équilibré à la somme de 1 528 968,23 € en section d'investissement.

➤ **Délibération N°09 : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 (Budget**
COMMUNE DE SERQUEUX (Seine-Maritime)

EAU & ASSAINISSEMENT) - reprise des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'eau potable et de l'assainissement collectif de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	263 745,16 €
Recettes d'investissement :	568 473,26 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	304 728,10 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - 253 630,83 € à reporter au compte 001	51 097,27 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	64 500,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	134 044,30 €
Report au compte 1068	0 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	62 515,72 €
Recettes de fonctionnement :	160 577,75 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	98 062,03 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 : 743 192,61 € et de la part affectée à l'investissement sur exercice 2017 : 291 917 €)	549 337,64 €

Part affectée à l'investissement en 2018 (compte 1068) :	0 €
Résultat à reporter au compte 002 (recette) :	549 337,64 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion du trésorier ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal,
Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'adopter le Compte Administratif 2017 de l'Eau et l'assainissement ainsi que l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.
- d'approuver le Compte de Gestion 2017 du trésorier.
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- la reprise sur l'exercice 2018 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement aux comptes respectifs :
 - 002 : résultat de fonctionnement reporté
 - 001 : résultat d'investissement reporté
- **Délibération N°10 : Approbation du Budget primitif EAU & ASSAINISSEMENT 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de budget principal présenté par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2018.

Il prend notamment en compte :

- le reste des travaux de frais de branchement des particuliers avec les contrôles pour un montant de 64 500 €
- les études pour le raccordement d'eaux usées venant de Beaubec-la-Rosière sur le réseau

d'assainissement d'eaux usées de Serqueux pour un montant de 109 388,97 €.

- les travaux d'amélioration de la distribution d'eau potable d'une rue non encore déterminée pour un montant de 200 000,00 €.

- Celui-ci reprend les résultats suivants en fonctionnement :

Résultat clôture cumulé 2016	743 192,61 €
+ Recettes 2017	160 577,75 €
- Dépenses 2017	62 515,72 €
- part affectée à l'investissement en 2017	291 917,00 €
Résultat de clôture 2017	549 337,64 €
- Article 1068 recette investissement. 2018	0 €
* Report au compte 002	549 337,64 €

La somme de 549 337,64 € est donc reportée à l'article 002 (excédent antérieur reporté) en recette de fonctionnement.

- Celui-ci reprend les résultats suivants en investissement :

Résultat de clôture 2016	- 250 630,83 €
+ recettes 2017	568 473,26 €
- dépenses 2017	263 745,16 €
Résultat de clôture 2017 au compte 001 (*)	-51 097,27 €
+ Résultat des restes à réaliser	-69 544,30 €
	= 120 641,57 €
Résultat positif donc pas d'affectation au compte 1068	0 €
* Report au compte 001	51 097,27 €

La somme de 51 097,27 € est donc reportée à l'article 001 (excédent antérieur reporté) en recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'adopter le Budget primitif 2018 de l'Eau et l'assainissement équilibré à la somme de 709 337,64 € en section de fonctionnement et à 468 142,67 € en section d'investissement.

➤ Délibération N°11 : chèques CADHOC pour le personnel communal en 2018

Vu la suppression du budget CCAS à compter du 01/01/2018,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire l'achat de chèques CADHOC pour l'année 2018.

Il rappelle le principe qui est le suivant :

Monsieur le Maire demande donc l'accord aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'acheter des chèques CADHOC sur le budget de la commune 2018 du même montant qu'en 2017 comme suit :

- verser 156,00 € pour le Noël Adultes pour chaque agent,
- verser 156,00 € pour la fête des pères ou fêtes des mères pour chaque agent concerné
- verser 156,00 € en chèque culture pour les agents ne remplissant pas les conditions pour la fête des mères ou fête des pères,

Soit un total de 312,00 € pour l'année en chèques CADHOC (ou CADHOC et culture) pour chaque agent.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ l'achat de chèques cadeaux CADHOC et culture pour le personnel communal d'une valeur de 312 € par agent.

➤ **Délibération N°12 : approbation du projet éducatif de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)**

Suite à la délibération du conseil municipal N°06 du 06/03/2018 portant création de l'ALSH, il convient d'adopter un projet éducatif.

Monsieur le Maire donne donc la parole à M. HERMAND en charge du dossier.

Ce projet éducatif a été transmis par ses soins à chaque conseiller avant cette réunion.

Il en donne les principales modalités :

- Réalisation de 3 groupes par tranche d'âge
- Association des familles aux actions éducatives
- Horaires d'ouverture de 8h à 18h avec possibilité de cantine
- Tarif appliqué en fonction du quotient familial des parents

M. GOMMÉ demande le nombre d'enfants qui serait intéressés.

M. HERMAND lui répond que sur les 61% de retour des questionnaires, il y avait une cinquantaine d'enfants potentiellement intéressés mais la commission a décidé de n'accepter que 40 enfants au maximum répartis en trois groupes avec un taux d'encadrement défini par la réglementation.

M. GOMMÉ souhaite savoir quand la commune obtiendra l'autorisation d'ouverture.

M. HERMAND lui répond que le délai est de trois mois donc la commune sera limitée pour l'ouverture parce qu'il faut un avis de la PMI du fait d'enfants de moins de six ans qui pourront être accueillis.

M. QUATRESOUS demande si l'ouverture est prévue pour le mois de juillet.

M. HERMAND lui répond oui et qu'il a prévu une marge de manœuvre car le délai légal des documents administratifs sont de deux mois. Il réaffirme l'avancée du projet avec la commission instaurée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

DECIDE

➤ d'approuver la proposition de projet éducatif annexé à cette présente délibération.

➤ d'autoriser le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document s'y rattachant.

➤ Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de diverses informations à savoir :

- La commune et la gendarmerie ont su tardivement, le samedi, la venue de Dieudonné dans une salle privée de Serqueux. Il a contacté le propriétaire pour lui demander d'avertir la commune et la gendarmerie une manifestation de même nature devait se reproduire.

M. HERMAND demande si le propriétaire a loué sa salle en toute connaissance de cause.

Monsieur le Maire lui répond que celui-ci a prévenu la gendarmerie mais seulement le samedi après-midi lorsqu'elle est venue le voir pour un problème de feu.

M. HERMAND pense que cela est regrettable car c'est une personne qui émet des propos antisémites et la commune aurait pu prévoir des mesures.

- La réception des travaux du cabinet médical a eu lieu et la signature du nouveau bail, prenant effet au 1^{er} avril, a été signée. Il reste quelques petits travaux incombant à la commune à prévoir.
- Les travaux de la salle polyvalente sont en cours et prendront un peu plus d'ampleur d'ici quelques jours car les menuisiers remplaceront les poteaux extérieurs. L'entreprise de couverture pourra ensuite intervenir.

M. HERMAND demande si la commune a un planning prévisionnel des travaux et si la date prévisionnelle de réouverture reste la même.

Monsieur le Maire lui répond que le maître d'œuvre doit l'envoyer cette semaine et que la date reste identique.

- La réunion pour la carte communale est prévue le mercredi 18/04/2018.
- La réunion de travail pour le fleurissement et les illuminations est prévue le 10/04/2018.

M. HERMAND : a une remarque à faire concernant les drapeaux qui ont été mis en berne pour l'attentat de Trèbes. La mise en berne était une très bonne chose mais elle n'a pas été faite dans les règles habituelles.

Monsieur le Maire lui répond que la dernière fois un conseiller municipal lui avait demandé d'y mettre une crêpe noire. Il ne pense pas en quoi cette crêpe noire vient enlever cette tristesse.

M. HERMAND est d'accord mais le drapeau est un symbole de la République qui est de l'autorité du maire et on ne touche pas un symbole de la République. Il ne voit pas en quoi un conseiller municipal vient interférer l'autorité du maire.

M. QUATRESOUS : demande que la commune doit se pencher sur la remarque faite lors du dernier conseil d'école concernant la garderie. Il ne faut pas attendre l'arrivée d'un malheur pour y remédier. Les parents, le personnel et les professeurs sont très inquiets.

Monsieur le Maire lui répond qu'il en est conscient et qu'il faut prévoir une réunion pour en discuter.

M. HERMAND : informe que certains élus, agents communaux et représentants de parents d'élèves sont allés visiter le 28/03/2018 les locaux de la cuisine centrale d'Isidore Restauration pour voir la préparation des repas.

Ils ont été très bien accueillis et ont constaté que les règles d'hygiène étaient bien respectées. Cette entreprise privilégie les circuits courts en utilisant des produits locaux.

M. GREMONT est du même avis.

M. HERMAND : souhaiterait faire un point sur la communauté de communes :

- concernant le 1^{er} budget, un lissage des taux d'imposition a été effectué vers le haut avec un recrutement de personnel et la signature d'un emprunt pour la maison médicale de la Feuillie. Le projet de maison médicale de la COM-COM de l'ancien canton de Forges-les-Eaux avance un peu plus lentement.

- concernant le budget 2018, il sera voté jeudi de la semaine prochaine. Celui-ci ne prévoit pas de hausse des taux.

Lors de réunions de commissions, plusieurs échanges sur les subventions données aux piscines ont été évoqués.

Cette année, plusieurs discussions auront lieu pour décider des compétences transmises à la nouvelle COM-Com ou bien laisser aux communes.

Sur la commune de Serqueux, la déchèterie va subir des travaux d'agrandissement avec ensuite un accès informatisé aux déchèteries.

Monsieur le Maire en profite pour faire part d'un nouvel impôt GEMAPI qui apparaîtra sur les feuilles d'imposition des contribuables servant aux bassins versants.

M. QUATRESOUS demande si l'accès informatisé n'est pas fait pour faire payer les usagers ou bien pour limiter les dépôts.

M. HERMAND lui répond que cela servira pour contrôler les accès et pour réaliser des statistiques (qui y va et combien de fois). Le président de la communauté de communes souhaite que les agents en déchèterie soient plus dans un accompagnement plutôt que dans un filtrage.

Monsieur le Maire rétorque qu'il pense que cela permettrait de limiter l'accès aux entreprises.

M. QUATRESOUS : demande si la commune a des nouvelles des travaux SNCF.

Monsieur le Maire lui répond que la commune, depuis la dernière réunion, n'a toujours pas reçu le constat d'huissier, le listing des travaux, les dates prévisionnelles de réalisation des travaux, les déviations...

M. HERMAND affirme que le problème de déviation pour les travaux effectués sur les deux ponts situés sur la RD 13 n'est pas encore défini.

M. QUATRESOUS rétorque qu'il y aura un réel problème avec les poids lourds.

M. HERMAND précise qu'il a été demandé à la SNCF qu'une réunion publique avec les habitants soit organisée afin de présenter le planning des travaux et le planning des déviations éventuelles.

La séance est levée à 22H00